



Tổng Cục Huấn Luyện
Môn Phái Vovinam - Việt võ đạo
France

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU TCHLMPVVF

Procès-verbal Le 21 février 2026

Le samedi 21 février à 18h15, les membres titulaires de l'association Tổng Cục Huấn Luyện Môn Phái Vovinam - Việt Võ Đạo France (TCHLMPVVF) se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à la Salle Polyvalente, Le Bourg 33500 Pomerol

Membres Titulaires présents :

MM. Trung Hieu DO, Gilles FERRON, Grégory FOIRY, Frédéric FRAH, Eddy HUNG SIK YAN, Minh LE TAN, Frédéric SELBONNE.

Membres Titulaires représentés :

Mme Céline FELLAH, MM. Jérôme BERUBEN, Bruno BLOES, Stéphane DEDENON, David DIEDHIOU, Hicham RAMLI, Philippe TÉPÉ, Bruno VITET.

Total des membres titulaires : 22

Membres présents ou représentés : 15

Le quorum étant atteint l'assemblée générale extraordinaire peut délibérer.

M. Gilles FERRON préside l'Assemblée Générale et ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence.

M. Grégory FOIRY est le secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Modification des Statuts - Article 2 : Objet de l'association
2. Lecture et approbation du Contrat d'Engagement Républicain

1. Modification des Statuts - Article 2 : Objet de l'association

Le Président rappelle que l'Article 2 des statuts actuels est libellé comme suit :

« Cette association a pour but la pratique, le développement et la promotion sous toutes ses formes du Vovinam - Việt Võ Đạo en France dans le respect des 3 mục đích et 5 tôn chỉ du Môn Phái Vovinam - Việt Võ Đạo. »

Il est proposé de le modifier ainsi :

« L'association a pour objet :

1. Pratiquer, développer et promouvoir le Vovinam Viet Vo Dao, un art martial vietnamien, ainsi que des activités associées, dans le respect de ses 3 objectifs (mục đích) et 5 principes (tôn chỉ) fondateurs.

2. Former les pratiquants de Vovinam Viet Vo Dao pour :

- Transmettre l'Art Martial à tous les publics. Notamment aux jeunes, aux seniors, et aux personnes éloignées de la pratique sportive ou en situation de vulnérabilité sociale.
- Développer le sport-santé, bien-être, prévention qui inclut «l'activité physique adaptée» (APA) et le «sport sur ordonnance», encadré par des professionnels diplômés.
- Renforcer le lien social, la cohésion territoriale, l'inclusion, la mixité et l'égalité d'accès à la pratique.

3. Promouvoir les valeurs éducatives, sociales et culturelles du Vovinam Viet Vo Dao, ainsi que la culture vietnamienne, comme leviers d'intégration et d'épanouissement.

4. Coordonner et mettre en œuvre des actions, programmes ou partenariats avec les acteurs du sport, de la santé, du social, de l'éducation, de la culture et des collectivités territoriales, en réponse aux appels à projets publics ou privés.

5. Organiser des formations pédagogiques (pouvant être en collaboration avec des organismes certifiants), pour :

- Améliorer les compétences des pratiquants et encadrants.
- Expérimenter des méthodes innovantes (outils numériques, modules adaptés), dans le respect de la légalité.»

Après discussion, l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de modifier l'Article 2 des statuts comme suit :

« L'association a pour objet :

Pratiquer, développer et promouvoir le Vovinam Viet Vo Dao, un art martial vietnamien, ainsi que des activités associées, dans le respect de ses 3 mục đích (objectifs) et 5 tôn chỉ (principes directeurs).

Former les pratiquants de Vovinam Viet Vo Dao pour :

- Transmettre l'Art Martial à tous les publics. Notamment aux jeunes, aux seniors, et aux personnes éloignées de la pratique sportive ou en situation de vulnérabilité sociale.
- Développer le sport-santé, bien-être, prévention qui inclut «l'activité physique adaptée» (APA) et le «sport sur ordonnance», encadré par des professionnels diplômés.
- Renforcer le lien social, la cohésion territoriale, l'inclusion, la mixité et l'égalité d'accès à la pratique.

Promouvoir les valeurs éducatives, sociales et culturelles du Vovinam Viet Vo Dao, ainsi que la culture vietnamienne, comme leviers d'intégration et d'épanouissement.

Coordonner et mettre en œuvre des actions, programmes ou partenariats avec les acteurs du sport, de la santé, du social, de l'éducation, de la culture et des collectivités territoriales, en réponse aux appels à projets publics ou privés.

Organiser des formations pédagogiques (pouvant être en collaboration avec des organismes certifiants), pour :

- Améliorer les compétences des pratiquants et encadrants.
- Expérimenter des méthodes innovantes (outils numériques, modules adaptés), dans le respect de la légalité.»

M. Gilles FERRON soumet au vote la modification de l'Article 2 des statuts.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Lecture et approbation du Contrat d'Engagement Républicain

Le Contrat d'Engagement Républicain est lu à l'assemblée par M. Gilles FERRON.

Après délibération M. Gilles FERRON soumet au vote le Contrat d'Engagement Républicain et son annexion aux statuts de l'association.

L'assemblée approuve à l'unanimité le Contrat d'Engagement Républicain et son annexion aux statuts de l'association.

M. Gilles FERRON remercie les participants de l'assemblée générale pour leur présence et leurs contributions.

Il remercie MM. Grégory FOIRY pour la préparation de cette assemblée générale.

Il exprime sa reconnaissance à Jonathan LUTARD et au club de Pomerol pour avoir accueilli cette Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée générale déclare la séance levée à 18h55.

Le président
Gilles FERRON



Le secrétaire
Grégory FOIRY

